

Plan d'actions

Vous avez réalisé l'évaluation de votre parc bâtiment. A partir de cette évaluation, pour les bâtiments « prioritaires* » vous devez définir un plan d'actions visant à réduire le risque de chute de hauteur. Ci-dessous un tableau récapitulatif des risques induits par chaque type d'action, actions hiérarchisées de la plus efficace à la moins efficace en termes de prévention.

Actions de prévention	Risques lors de la phase chantier	Risques lors de l'utilisation future du bâtiment
Construire un bâtiment neuf	+ + Bâtiment neuf : possibilité de prévoir dès la conception les modes constructifs les plus sûrs.	+ + Bâtiment neuf : possibilité d'éviter l'installation de matériel en toiture (climatiseur), d'intégrer la sécurité collective, de prévoir des accès sécurisés,...
Remplacer la toiture par une toiture non fragile	- - Intervention sur une toiture fragile : risque de chute élevé. Risque lié aux fibres d'amiante si présence d'amiante au niveau de la toiture fragile.	+ + Toiture neuve : possibilité d'intégrer la sécurité collective, de prévoir des accès sécurisés, de prévoir des matériaux résistants, ...
Barreauder les translucides	+ Si l'intervention est possible par le dessous des translucides, le risque est limité.	+ Le barreaudage permet de stopper la chute d'un homme qui passe à travers le translucide.
Résiner le dessous d'une toiture amiantée	+ Si l'intervention est possible par le dessous des translucides, le risque est limité. Cette opération ne nécessite pas de démoussage.	- - Les interventions futures se feront toujours sur une toiture fragile : le risque de chute est élevé. Les matériaux contenant de l'amiante sont toujours présents en toiture.
Mettre une sur-toiture	- - L'opération de démoussage est très fortement émissive en fibres d'amiante : l'exposition des salariés et du voisinage est très probable. Intervention sur une toiture fragile : risque de chute élevé	- Les matériaux contenant de l'amiante sont toujours présents en toiture. La charpente reprend-elle l'excédent de poids de la sur-toiture ?
Démousser et résiner la toiture par le dessus	- - L'opération de démoussage est très fortement émissive en fibres d'amiante : l'exposition des salariés et du voisinage est très probable. Intervention sur une toiture fragile : risque de chute élevé	- - Les interventions futures se feront toujours sur une toiture fragile : le risque de chute est élevé. Les matériaux contenant de l'amiante sont toujours présents en toiture.
Remplacer ponctuellement les plaques / réparer les fuites au fur et à mesures	- - Ces opérations sont très fortement émissives en fibres d'amiante : l'exposition des salariés et du voisinage est fortement probable. Intervention sur une toiture fragile : risque de chute élevé	- - Les interventions futures se feront toujours sur une toiture fragile : le risque de chute est élevé. Les matériaux contenant de l'amiante sont toujours présents en toiture.

* bâtiment prioritaire : bâtiment avec une toiture fragile (en amiante et/ou translucide) sans dispositif de protection (pour l'accès ou sur toiture)